



NEXT

Nouveaux Territoires

CENTRE CULTUREL JOVENCE

Résidence artistique – soutien à la création

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création, le centre culturel Jovence propose aux compagnies et artistes un nouveau dispositif d'accompagnement :

- **NEXT** est un appel lancé aux artistes et compagnies pour créer ici et maintenant ;
- **NEXT** est une proposition pour arpenter de nouveaux territoires ;
- **NEXT** est une invitation pour imaginer de nouvelles collaborations.

Le centre culturel Jovence

Le lieu est équipé d'un théâtre de 207 m² (193 places), d'une grande salle de 510 m² (entre 900 et 450 places selon les configurations), d'un hall d'accueil de 149 m² (entre 150 et 70 places selon les configurations) et de deux studios de répétition musique de 18 m² chacun. Une cuisine équipée ainsi que des salles de travail complètent cet équipement.

Le dispositif de résidence de création **NEXT**

En fonction des projets accueillis, les résidences se déroulent au centre culturel Jovence et hors les murs en partenariat avec d'autres structures du territoire.

➤ Soutien matériel

Dans le cadre de ce dispositif, le centre culturel Jovence **s'engage à mettre à disposition** :

- Le matériel technique du centre culturel
- Un espace de travail (théâtre, plateau, loges, ...)
- Un espace de restauration et la cuisine équipée
- Un hébergement (dans la limite de 5 personnes accueillis)



➤ Soutien financier

Une **aide à la création** est attribuée couvrant soit le budget de production, soit les cachets artistiques au cours de la résidence, soit les frais de transport et/ou de restauration. Le montant de cette aide est attribué en fonction des projets soutenus (jusqu'à 1500 € par projet).

Chaque résidence fera l'objet d'une **convention** entre le centre culturel Jovence / Mairie de Louvigné du Désert et la structure accueillie définissant les modalités retenues. Elle se conclura par une **présentation publique** (temps d'échange public sous la forme de discussion, d'une restitution et/ou d'une action de médiation).

Comment soumettre votre projet ?

Pour bénéficier de **NEXT**, les artistes et compagnies doivent adresser un mail à culture@louvignedudesert.org **avant le 19 février 2021** comprenant les éléments suivants :

- Un dossier de création avec calendrier et budget de résidence et de production ;
- Une fiche technique stipulant les besoins clairs en termes d'espace de travail et d'installation scénique ;
- Les objectifs de travail de la résidence ;
- Des propositions de périodes de résidence. **Les résidences soutenues dans le cadre de ce dispositif doivent avoir lieu entre le mois de mars 2021 et le mois de juin 2021.**

Quatre projets seront soutenus dans le cadre de cet appel à projet.

Les réponses seront communiquées au plus tard **le 26 février 2021**

Contacts



Centre culturel Jovence / Mairie de Louvigné du Désert

Rue Saint-Martin 35420 Louvigné du Désert

Adresse de correspondance : 19 rue Lariboisière 35420 Louvigné

02 99 98 50 08 / culture@louvignedudesert.org

www.jovence.fr